

PROCES VERBAL
DE LA COMMUNE DE LE CABANIAL
Séance du 7 AVRIL 2023

Convocation du 30 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le 07 avril à 20 h 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni par convocation du 23 mars 2023 en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Thierry ROUVILLAIN, Maire.

Présents : Thierry ROUVILLAIN- SOULIE Fabienne- Nathalie-Maurice BARDIER-Nathalie AGAR-Julien BARZI-Isabelle BRUNO-Vincent DE CONTI -Éric SAZY-Florent TAFFARELLO.

Excusé : Mr Guillaume POUJOL qui avait donné procuration à Mr Thierry ROUVILLAIN

Mme Odette FAGET qui avait donné procuration à Mme Fabienne SOULIÉ,

Invitée : Isabelle NARCISSE

Secrétaire de séance : Fabienne SOULIE

Monsieur le Maire présente aux membres du Centre Communal d'Action Sociale réunis par convocation du 23 mars 2023

Présents : Isabelle BRUNO Maurice BARDIER -Florent TAFFARELLO-Éric SAZY, pour les élus. Monsieur Hugues MARQUIER membre extérieur,

Membres du CCAS excusés : Martine GINESTE et Mr Roland BASTIE.

1. Le compte de gestion du CCAS 2022 : Dél. : 2023/01

<u>En Fonctionnement</u> :	Dépenses =	00.00 €
	Recettes =	3 286.70 €
	Résultats 2022 =	3 286.70 €

En Investissement : Il précise qu'il n'y a pas de section d'investissement

Reste à réaliser 2022 : néant

Le Bureau, à l'unanimité vote le compte de gestion 2022 du CCAS.

2. Le compte administratif du CCAS 2022 : Dél. : 2023/02

Monsieur BARDIER Maurice, doyen de l'Assemblée donne lecture de l'ensemble des opérations financières de l'année 2022 du compte administratif ; il présente au Bureau les résultats de l'exercice qui sont identique au compte de gestion 2022. Le bureau le compte administratif 2022 vote 5 voix pour et 1 abstention.

3. Budget primitif du CCA 2023 : Dél. 2023/03

Monsieur le Président propose au bureau de reconduire les chiffres à l'identique. Le bureau vote à l'unanimité le Budget primitif 2023
Monsieur le Maire rappelle au bureau des actions sociales qui ont été menées auprès des administrés pendant l'année 2023.
La séance est clôturée à 21 h 15.

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal et appelle les remarques éventuelles sur le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 17 mars 2023 qui est adopté à l'unanimité.

4. Vote du compte de gestion 2022 de la commune : Dél 2023/05

Monsieur le Maire donne lecture de l'ensemble des opérations financières de l'année 2022 du compte de gestion du budget du communal ; il présente au Conseil les résultats de l'exercice 2022 :

- En Fonctionnement : Dépenses = 290 550.44 €
Recettes = 354 980.95 €
résultats de l'exercice 2022 = 64 430.51 €
Report du résultat 2021 = 319 533.46 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022 = 383 963.97 €

- En Investissement : Dépenses = 86 532.80 €
Recettes = 168 460.96 €
Résultat de l'exercice 2022 = 814 928.16 €
Report du résultat 2021 = 140 907.57 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022 = 222 835.73 €

Le conseil vote à l'unanimité le compte de gestion 2022.

5. Vote du compte administratif 2022 de la commune : Dél. : 2023/06

Monsieur Maurice BARDIER doyen de séance présente le compte administratif qui est conforme au compte de gestion. Le conseil l'approuve 10 voix pour 1 abstention.

6. Vote du taux des taxes 2023 : Dél. : 2023/07

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS).

Il précise que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de : maintenir en 2023 comme suit les taux au niveau de ceux de 2022

TAXES	Taux 2022 (rappel)	Taux 2023
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	34.91	34.91
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	69.84	69.84
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)	13.47	13.47

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter pour 2023 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : **34.91**
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties :**69.84**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : **13.47**

7. Vote du budget primitif 2023 Dél. : 2023/08

Monsieur le Maire rappelle les chiffres présentés lors de la réunion de préparation du budget primitif 2023 il précise le montant des nouvelles dotations, ainsi que l'avancement des dossiers de subventions pour le programme aménagement Centre Bourg. Madame Fabienne SOULIÉ expose les augmentations des participations des dépenses scolaires. Monsieur le Maire propose au conseil de voter le budget primitif 2023 comme suit :

- En Fonctionnement : Dépenses = 659 240.70 €
Recettes = 344 739.00 €
Report du résultat 2022 = 314 501.70 €
TOTAL DE LA SECTION 659 240.70 €
- En Investissement : Dépenses = 107 087.18 €
Recettes = 176 549.45 €
Report du résultat 2021 = 222 835.73 €
- Restes à réalisés : Dépenses = 401 281.00 €
Recettes = 108 983.00 €
Affectation R 1068 = 69 462.27 €
TOTAL DE LA SECTION = 508 368.18 €

Les membres du Conseil adoptent le Budget Primitif 2022 à l'unanimité.

8. Augmentation du prix pour la vente du bois. Dél. : 2023/09

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 11 octobre 2019 le Conseil avait fixé le prix du m3 de bois à 30 € le m3 pour le tout-venant concernant les bois de tilleul d'acacias, ... et de 50 € le m3 pour les bois nobles de chêne de frêne et d'érable.

La livraison est fixée à 15€ m3

En raison de l'augmentation du prix du bois il propose au Conseil

De fixer à 40 € le m3 de bois pour le tout-venant

De fixer à 60 € le m3 pour les bois nobles de chêne de frêne et d'érable.

Il demande au Conseil de se prononcer

Le Conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, fixe à l'unanimité

- 40 € (quarante euros) le m3 de bois pour le tout-venant coupé en 50 cm : les bois d'acacia, de tilleul.
- 60 € (soixante euros) le m3 de bois pour « les bois nobles » : chêne de frêne et d'érable coupés en 50 cm
Maintien à 15 € par m3 le prix de la livraison

9. Vote du compte de gestion du budget du lotissement Le Lavoir. Dél : 2023/10

Monsieur le Maire donne lecture de l'ensemble des opérations financières de l'année 2022 du compte de gestion du budget du lotissement « Le Lavoir » ; il présente au Conseil les résultats de l'exercice :

- En Fonctionnement : Dépenses = 9 080.80 €
Recettes = 9 080.80 €
résultats de l'exercice 2022 = 0.00 €
Report du résultat 2021 = 0.00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022 = 0.00 €
- En Investissement : Dépenses = 9 080.00 €
Recettes = 2 300.00 €
Résultat de l'exercice 2022 = - 6 780.80 €
Report du résultat 2021 = - 2 300.00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022 = - 9 080.80 €

Le conseil vote à l'unanimité le compte de gestion 2022.

10. Vote du compte administratif du budget du lotissement Le Lavoir. Dél. :2023/11

Monsieur Maurice BARDIER doyen de séance donne lecture de l'ensemble des opérations financières de l'année 2022 du compte administratif du lotissement « Le Lavoir » ; il présente au Conseil les résultats de l'exercice :

- En Fonctionnement : Dépenses = 9 080.80 €
Recettes = 9 080.80 €
résultats de l'exercice 2022 = 0.00 €
Report du résultat 2021 = 0.00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022 = 0.00 €
- En Investissement : Dépenses = 9 080.00 €
Recettes = 2 300.00 €
Résultat de l'exercice 2022 = - 6 780.80 €
Report du résultat 2021 = - 2 300.00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022 = - 9 080.80 €

Le conseil vote à 10 voix et 1 abstention le compte administratif 2022

11. Vote du budget primitif 2023 du Lavoir : Dél. : 2023/12

Monsieur le Maire donne lecture de l'ensemble des opérations financières de l'année 2023 du budget primitif 2023 du lotissement « Le Lavoir » ; il présente les écritures ainsi au Conseil :

- En Fonctionnement : Dépenses = 22 483.80 €
Recettes = 60 000.00 €
Résultats de l'exercice 2022 = 0.00 €
Report du résultat 2021 = 0.00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022 = 0.00 €
- En Investissement : Dépenses = 9 080.00 €
Recettes = 9 080.00 €

Le conseil vote à l'unanimité le budget primitif 2023.

12. Questions diverses :

Monsieur Vincent DE CONTI informe que certaines appliques de l'éclairage public ne sont pas conformes à la commande. Monsieur le Maire va se rapprocher du Syndicat Départemental de la Haute-Garonne.

La séance est levée à 23 h 00

Signatures des présents

